

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2014**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER , Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Cyrille JOBARD (pouvoir Jocelyne CLEMENT).

Absents non excusés : Franck CHAMPAGNE, Sylvie ZIMMER, Sylvie RUBEY.

PROJET CLASSE ECOLE MATERNELLE

Après avoir entendu M. le Maire sur l'étude de faisabilité pour la construction d'une classe à l'école maternelle, le conseil accepte le projet et le devis d'honoraires du cabinet d'architecte NAOS de Chalon sur Saône, pour cette étude, d'un montant de 1 500 € H.T.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

M. le Maire expose au conseil que suite à la dématérialisation obligatoire de la comptabilité, il est nécessaire de changer les logiciels actuels par une version récente et propose le devis de la société Berger-Levrault pour un montant de 2 330 € H.T. et le devis pour changer un ordinateur de la mairie pour la somme de 1 613 € H.T. soit un total de 3 943 € H.T.

Le conseil accepte ces chiffres et donne pouvoir au maire pour traiter cette opération.

CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

M. le Maire expose au conseil que la convention établie avec La Lyonnaise pour le contrôle des poteaux incendie est échue au 31 décembre 2013.

Il propose d'adhérer au marché à groupement de commandes proposé par le Grand Chalon pour cette prestation.

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour le marché lancé pour le contrôle des poteaux incendie.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après avoir entendu M. le Maire exposer le dossier reçu pour la vente de la propriété cadastrée section AI n°142 et 143, le conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur cette vente.

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

M. le Maire expose au conseil que certains parents désirent utiliser les CESU pour le paiement des heures de garde de leur enfant à la garderie périscolaire.

Après discussion, le conseil accepte d'adhérer à cet organisme et accepte les paiements s'y rattachant.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES A L'EGLISE

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise EGM de Gergy, le conseil accepte l'installation d'une commande d'éclairage générale pour l'intérieur de cet édifice et une installation spécifique pour l'éclairage de deux tableaux et d'une chapelle, pour un montant de 1212,53 € H.T.

Le conseil accepte la subvention de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise correspondant à ces travaux.

RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil entend M. le Maire donner le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec les enseignants pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Approuve la programmation établie comme suit :

Temps d'enseignement : 9 h 12 h - 13 h 30 15 h 45 lundi, mardi, jeudi, vendredi – mercredi 9 h 12 h

Pause méridienne : 12 h – 13 h 30

Temps d'activités périscolaires : 15 h 45 – 16 h 30 lundi, mardi, jeudi, vendredi.

COMMUNE DE CHAUDENAY AU SIAD

M. le Maire expose au conseil que depuis son intégration à la communauté d'agglomération de Beaune, la commune de Chaudenay la représentait au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Dheune.

Dans la perspective de l'éventuelle intégration de la commune de Chaudenay à la communauté d'agglomération de Chalon Val de Bourgogne, cette commune devra à nouveau adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Dheune.

Après échanges, le conseil vote à l'unanimité la ré-adhésion de la commune de Chaudenay au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Dheune.

TABLEAUX CLAUDE LEBAULT

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un devis reçu pour une restauration minimale du tableau de Claude Lebault « Christ enfant bénissant » pour la somme de 1 250 € H.T.

Le conseil accepte ce devis et sollicite les subventions correspondant à ces travaux auprès de la DRAC de Bourgogne et du Conseil Général de Saône et Loire et accepte la subvention complémentaire de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise.

Donne pouvoir au maire pour traiter cette opération.

PEUPLIERS

Le conseil décide de confier la vente des peupliers situés près du moulin le long de la Dheune à l'Office National des Forêts et accepte le devis de cette prestation, pour un montant de 788,93 € TTC.

FESTIVAL DE MUSIQUE

Le Maire donne lecture de la proposition reçue pour l'organisation de deux concerts donnés à l'église dans le cadre du festival de musique ancienne organisés par La Tour Saint Nicolas, qui se déroulera entre le 27 septembre et le 5 octobre, sur le chalonnais.

Le conseil accepte ces manifestations, prend acte d'une animation qui sera donnée aux élèves de l'école élémentaire sur les anciens instruments de musique et accepte le coût de ces festivités pour un montant de 800 €.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 4 février 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE